

PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de La Réunion

Service eau et biodiversité

Affaire suivie par : Valentin LE TELLIER
valentin.le-tellier@developpement-durable.gouv.fr
Tél : 02 62 94 72 57

RELEVÉ DE DÉCISION
RÉUNION DU 13/02/2019

Objet	Réunion du comité technique n° 2	
Lieu	DEAL	
Participants	Présents : Frédéric Picot (CBNM) Sarah Caceres (ONCFS) Nathalie Becker (MNHN – UMR PVBMT) Vanessa Estrade (Globice) Julie Martin (Globice) Claire Jean (Kélonia)	Nicolas Laurent (SEOR) Mickaël Sanchez (NOI) Gildas Monnier (GCOI) Jean-Cyrille Notter (PNR) Guillaume Dubus (PNR) Valentin Le Tellier (DEAL)
Rédaction CR	Valentin Le Tellier	
Relecture	Participants	
Version	Version 2 du 27/02/2019	
Diffusion	CR et présentations associées librement accessibles sur le portail du SINP 974 (http://www.naturefrance.fr/la-reunion/reunions/comite-technique-du-13022019)	
Emplacement réseau	U:\SEB4-Nature\12. SINP\7- Réunions\2_Cotech\20190213_cotech_2\20190213_cr_cotech_sinp_v2.odt	

1. Avancement du SINP

Gestion des demandes d'accès aux données

Valentin Le Tellier présente l'avancement du SINP (cf. diaporama joint).

Concernant les demandes, Gildas Monnier souhaiterait qu'un accès spécifique soit créé à GCOI pour l'accès aux seules données producteur. Valentin Le Tellier répond que cela sera fait et que deux accès seront donc créés pour les têtes de réseau le demandant : un en tant que producteur, un autre en tant que validateur.

Mickaël Sanchez demande s'il y a eu beaucoup de demandes de bureaux d'études en 2018. Valentin Le Tellier répond qu'il n'y en a pas eu. Un des objectifs pour 2019 est de dynamiser les utilisations de données. A noter que trois bureaux d'études ont demandé à adhérer au SINP fin 2018 (Biotope, Ecodden, Ecomed OI) et ont indiqué transmettre leurs données au premier trimestre 2019. Suite à ce versement, ils seront déclarés adhérents et auront un accès facilité aux données déjà en base, ce qui devrait les inciter à formuler des demandes d'accès.

Une discussion s'ensuit sur les demandes de type « missions régaliennes » et « gestion des milieux naturels » (typologie de la charte régionale SINP). Selon la charte et son annexe 1, une demande initiale d'accès aux données est à formuler par les acteurs concernés, mais cette demande conduit ensuite à un accès permanent aux données sur le territoire d'exercice, qui peut être vaste. Cela rend difficile un retour aux producteurs précis sur les utilisations des données, comme c'est le cas pour les autres types de demandes.

Nicolas Laurent complète en indiquant qu'il y a une certaine asymétrie entre d'une part des gros producteurs souvent spécialiste formulant peu de demandes d'accès aux données, et d'autre part des gros demandeurs produisant peu de données, souvent généralistes. La charte SINP a acté ce constat qui découle de la diversité des types de structure participant au SINP, mais les règles peuvent sans doute être améliorées pour un meilleur retour aux producteurs sur l'utilisation faite des données.

Pour y répondre, il est proposé que les bénéficiaires de tels accès transmettent en fin d'année un bilan annuel des principales utilisations des données de Borbonica, accompagné des documents produits sur la base de l'analyse de ces données. Le bilan sera rendu public, par exemple via le bilan annuel d'activité, et les documents associés seront disponibles sur demande à l'animateur SINP. Ce dernier sera chargé de vérifier que les structures concernées remplissent bien cette obligation.

Ces règles seront intégrées à la charte SINP lors d'une prochaine révision.

Gestion des accès grand public aux données

Valentin Le Tellier présente un schéma illustrant les modalités de diffusion au grand public de la donnée géolocalisée. Trois critères successifs les définissent selon la charte régionale : le niveau de sensibilité, le statut public/privé de la donnée, puis le souhait du producteur.

Après un rapide test sur Borbonica, Claire Jean s'étonne que des données soient téléchargeables avec la géométrie précise (XY), en particulier celles de cétacés, alors qu'elles ne sont visualisables en ligne qu'à la maille pour le grand public. Julie Martin et Vanessa Estrade craignent que les données soient utilisées pour la création de cartes ou des publications scientifiques, sans que Globice en soit informé.

Valentin Le Tellier répond que s'agissant de données non sensibles et publiques, la géométrie précise est accessible en téléchargement sans login. Une évolution est prévue à court terme pour que le téléchargement de données par le grand public donne lieu au préalable au remplissage d'un très court formulaire comprenant l'identité de l'utilisateur, le motif d'utilisation, ainsi qu'un rappel des règles d'utilisation des données, notamment la mention de la source à minima et le fait qu'une convention est nécessaire pour toute publication scientifique.

Mickaël Sanchez pose également la question des modalités de diffusion des données publiques relatives aux EEE. Cette diffusion peut être préjudiciable aux milieux naturels ou aux espèces ressemblant aux EEE dans certains cas. Nicolas Laurent pense que ces espèces pourraient être intégrées dans la liste des espèces sensibles.

Valentin Le Tellier répond que la liste des espèces sensibles répond à un cadre national précis et qu'on ne peut y intégrer des EEE. En revanche, techniquement rien ne s'opposerait à ce qu'un 4^e critère soit créé permettant de prendre en compte le statut d'EEE et de ne pas diffuser au grand public le XY précis d'une donnée d'EEE, même acquise sur fond public. Ce point devra être débattu dans le cadre du GEIR (Groupe espèces invasives de La Réunion).

Tour de table des pôles thématiques

Chaque tête de réseau présente un état des lieux des avancées, difficultés et souhaits éventuels pour 2019 :

- Frédéric Picot fait état des difficultés que rencontre sa structure, et qui ne lui ont pas permis de s'investir autant qu'il le souhaitait sur le SINP ;
- Claire Jean est satisfaite, tous les jeux de données historiques de tortues marines ont été fournis et importés ou sont en passe de l'être, la procédure est bien rodée. Cela permet aussi de voir les limites des outils existants et de corriger des erreurs anciennes. Elle rencontre des difficultés à finaliser les nouvelles saisies pour une livraison annuelle en début d'année.
- Mickaël Sanchez indique également avoir fourni les données de NOI, bien qu'avec un peu de retard. Il trouve les outils mis en place pratiques. Il attend de voir comment cela se passera lorsqu'on sera en mode routine, et notamment la quantité de travail représentée par la validation des données.
- Gildas Monnier a versé les données de GCOI, réalisés en juin de chaque année. Il craint que l'arrivée massive de données de bureaux d'études en 2019 rende difficile la validation de toutes les données.
- Sarah Caceres indique que le SINP a permis de tester les imports de données multi-partenariales (jeu de données historique roussettes). Un calage reste à réaliser entre les données du GEIR et le SINP.
- Vanessa Estrade et Julie Martin indiquent que les données historiques de Globice ont été versées. La validation manuelle a été testée, avec quelques difficultés en ce qui concerne la validation de données multiples. 2019 permettra un test grandeur nature pour la validation des données. Globice avait réalisé un travail préalable avec les partenaires pour anticiper ces versements de données, ce sera l'occasion de vérifier s'il a payé. Julie Martin interroge sur la possibilité d'intégrer les subventions SINP dans des conventions pluriannuelles, afin de limiter le temps administratif dédié. Valentin Le Tellier répond que pourquoi pas, mais qu'à ce stade il est encore difficile d'estimer le temps nécessaire pour la validation des données et donc de se projeter sur plusieurs années, le système se mettant juste en place.
- Nicolas Laurent indique que les données historiques de la SEOR ont été versées en partie, un certain nombre devant encore être fourni ou importé dans Borbonica. Les têtes de réseau ont une double casquette car elles sont aussi producteur, les frontières entre ces deux rôles étant parfois ténues. Pour le moment, la casquette producteur est la plus chronophage.
- Nathalie Becker indique que pour PVBMT les données historiques seront prochainement versées, que le protocole de validation est en cours de rédaction et que le test du projet QGIS de validation ne pose pas de problème particulier. Elle propose que les prochaines réunions puissent être suivies en visioconférence. Valentin Le Tellier répond que cela paraît techniquement compliqué et peu adapté vu le nombre élevé de participants et la faible fréquence de ces réunions. En revanche, elles pourraient être délocalisées dans l'ouest. Claire Jean propose de se réunir à Kélonia.

Perspectives 2019

Valentin Le Tellier présente les principales perspectives envisagées en 2019 :

- poursuite de l'import et de la validation des données historiques
- accent sur l'animation autour du SINP et de la plateforme Borbonica qui est sous-utilisée
- évolution de la charte régionale SINP si besoin
- stratégie de connaissance multi-taxon.

Concernant la stratégie d'acquisition de connaissance, Frédéric Picot s'interroge sur la légitimité du SINP à porter le sujet et le lien avec la SRB.

Gildas Monnier s'interroge sur les modalités de gouvernance, le qui fait quoi et les budgets alloués.

Mickaël Sanchez demande quels sont les objectifs recherchés, ceux-ci pouvant être très divers en fonction des partenaires.

Valentin Le Tellier répond qu'il s'agirait d'initier un travail partenarial, reliant les initiatives déjà existantes (par exemple concernant la stratégie de priorisation des actions de lutte contre les EEE) sans présumer de l'identité du pilote de l'opération. Le SINP constitue un outil ensemblier permettant d'accéder facilement à des données standardisées et validées, mais le cadre dans lequel cet outil est valorisé serait encore entièrement à construire.

2. Protocole de validation régionale

2.1 Mise en œuvre dans Borbonica

Valentin Le Tellier présente les modalités de mise en œuvre du protocole de validation dans Borbonica.

2.2 Harmonisation des règles entre pôles

Une discussion s'ensuit sur la pertinence d'harmoniser les règles de validation entre pôles, et ses modalités. Gildas Monnier pense qu'il est compliqué de rajouter des tests.

Valentin Le Tellier indique que l'ensemble des tests génériques n'est pas forcément applicable ni pertinent pour tous les groupes, mais qu'il est intéressant néanmoins de se poser la question.

Nicolas Laurent indique que pour les oiseaux, la validation automatique n'attribue pas de niveau « douteux ». Il pense que cela doit être réservé à la validation manuelle. Les autres pôles n'ont pas forcément cette approche, aussi la DEAL contactera le MNHN afin d'avoir une vision cohérente avec ce qui est fait ailleurs.

L'ensemble des pôles est invité à finaliser le travail de remplissage de la note transmise par la DEAL avant la réunion.

2.3 Retours sur l'utilisation du projet QGIS de validation

Une discussion s'ensuit sur l'étendue du travail des validateurs : doivent-ils valider uniquement les données non évaluées, ou bien intervenir sur les données qualifiées à l'issue de la validation automatique de douteuses ou probables pour confirmer ou faire évoluer ces niveaux ?

Certaines têtes de réseau analysent ces données sur la base de preuves pour pouvoir faire évoluer le niveau de validité attribué. D'autres considèrent que faire cela rend inutile la validation automatique.

En termes de présentation dans les projets QGIS de validation, par conséquent :

- les libellés des différentes couches seront revus pour être plus explicites et ne pas donner l'impression que toutes les données passées par la validation automatique sont à traiter manuellement.
- les couches ne seront pas toutes cochées par défaut à l'ouverture du projet.

Une autre réunion sera nécessaire pour aboutir à une réflexion plus partagée.

3. Divers

3.1 Protocoles d'acquisition de données

Mickaël Sanchez présente le protocole de collecte de données pour l'herpétofaune de La Réunion qu'il a rédigé. L'objectif de ce protocole est de contribuer à une amélioration des pratiques et de la qualité des données. Il sera intégré au catalogue national du MNHN <http://campanule.mnhn.fr/>.

Valentin Le Tellier indique que le SINP peut soutenir ce type d'initiative. Les têtes de réseau intéressées sont invitées à en discuter avec la DEAL.

Suite à une remarque de Gildas Monnier, il est convenu d'indiquer dans les protocoles d'acquisition un rappel de la nécessité de disposer d'une dérogation « espèces protégées » dès lors qu'une observation nécessite le dérangement ou la manipulation d'un individu d'espèce protégée.

3.2 Mutualisations de Faune-Réunion

Point reporté à la prochaine réunion faute de temps.

<p>Prochain rendez-vous en mai-juin 2019 (partons sur une base de 2 réunions par an)</p>
